



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

NOM + Prénom

Adresse + n°

Code postal + Ville

— R E C O M M A N D E —

Contact : Véronique FOCKEY (02/674.74.37)

Watermael-Boitsfort, le

Candidature : ...

Madame, Monsieur,

Le Collège des Bourgmestre et Echevins en séance du --/--/-- vous a désigné pour la proposition de visite d'un logement **xx** chambre(s) moyen/social sis **adresse + n°** à 1170 Watermael-Boitsfort en vertu des articles 6 et 7 du règlement d'attribution des logements communaux.

Vous êtes **1^{er}/x^{ème}** en ordre utile pour l'obtention de ce logement.

L'appartement/la maison a une superficie de **xxx** m², se situe au **rez-de-chaussée/x^{ème} étage** et se compose comme suit:

- | | |
|---|-----------------------|
| • 1 séjour; | • x chambre(s); |
| • 1 salle à manger; | • 2 w.c séparés. |
| • 1 cuisine; | • 1 jardin et 1 cave. |
| • 1 buanderie; | • 1 terrasse |
| • 1 salle de bain et 1 salle de douche; | • 1 garage |

Le loyer mensuel indexable s'élève à **---** euros.

Il y a lieu d'ajouter une provision mensuelle de charges de **--** euros qui comprend la consommation de l'électricité des communs, le chauffage et l'eau.

Nous vous donnons rendez-vous le **--/--/--** à **-- h --** sur place afin de visiter le logement.

Si cette date ne vous convient pas, nous vous prions de prendre contact sans délai avec le service de la Régie Foncière au 02/674.74.37 afin de convenir d'un autre rendez-vous.

Après la visite de ce logement, vous disposez d'un délai de **5 jours ouvrables** pour donner votre réponse favorable ou non, **par écrit**, au Service de la Régie Foncière.

Pour rappel, une absence de réaction ou une réaction tardive est assimilée à un refus.

Dans le cas d'une absence au rendez-vous fixé, sans raison valable, celle-ci sera également assimilée à un refus.

Le refus de prendre cet appartement doit être dûment motivé par écrit auprès du Service de la Régie Foncière. Celui-ci sera soumis à l'appréciation du Collège des Bourgmestre et Echevins qui décidera si cela entraîne la perte de l'ordre chronologique ou si la candidature reste valable pour une proposition ultérieure.

La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins vous sera notifiée par lettre recommandée.

Si votre réponse est positive, nous vous demandons de nous fournir dans les **5 jours ouvrables**, les documents suivants :

- *les preuves des revenus de tous les membres du ménage n'ayant pas la qualité d'enfant à charge: avertissement extrait de rôle **revenus** ---- – **exercice** ---- ou à défaut, tout autre document permettant d'établir le montant des revenus des membres du ménage;*
- *une composition de ménage délivrée par l'administration communale.*

Parmi les différentes réponses positives des candidats locataires, sera retenu pour l'attribution du logement, le candidat locataire satisfaisant à toutes les conditions et le mieux classé en vertu des articles 6 et 7 du présent règlement.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins notifiera aux candidats non retenus un extrait de la décision motivée d'attribution du logement et vous informera des voies et délais de recours.

Annexe : le règlement d'attribution de logements communaux.

Nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur**, à l'assurance de notre parfaite considération.

Par le Collège,

Le Secrétaire,

L'Echevin délégué,

Etienne TIHON

Benoît THIELEMANS
Echevin de la Régie Foncière

 Place Antoine Gilson n°2 1170 Watermael-Boitsfort Troisième étage « Maison haute »	 02/674 74 37	 du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45 et de 14h15 à 16h00.
	 regie.fonciere1170@wb.irisnet.be	